



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RNAscope® 2.5 LS AMP 4 - RED

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit RNAscope® 2.5 LS AMP 4 - RED
N° du produit 322107

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Réservé à des fins de recherche. Ne pas utiliser à des fins diagnostiques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Advanced Cell Diagnostics
7707 Gateway Blvd.
Newark, CA 94560
Tél : (510) 576-8800

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE) n° 1272/2008)

Dangers physiques et chimiques	Non classé.
Dangers pour la santé humaine	Skin Sens. 1-H317
Dangers pour l'environnement	Non classé.
R43	Non classé.

Classification (1999/45/CE)

Le libellé complet de toutes les phrases de risque et mentions de danger est indiqué à la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contenu 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
(3: 1) Mélange de N° CE 220-239-6
Hydroxyde de sodium

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ; 2018/1480



Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

H317

Peut causer une réaction allergique de la peau.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection / des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux / du visage.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales.

Conseils de prudence supplémentaires

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P261

éviter de respirer les vapeurs / aérosols.

P321

traitement spécifique (voir avis médical sur cette étiquette)

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

Non classé dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3: 1)		< 0.0025 %
N CAS : 55965-84-9	N CE : 220-239-6	
Classification (CE n {1272/2008} (2018/1480)		Classification (67/548/CEE)
Toxicité aiguë, catégorie 3 - H301		T ; R23/24/25
Toxicité aiguë, catégorie 3 - H311		C ; R34
Toxicité aiguë, catégorie 3 - H331		R43
Corrosion cutanée, catégorie 1B - H314		N ; R50/53
Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - H317		
Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1 - H400		
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 - H410		
Hydroxyde de sodium		<1%
No CAS : 1310-73-2	EC No. : 215-185-5	
Classification (EC 1272/2008)		Classification (67/548/EEC)
Skin Corr. 1A H314		C;R35

Le libellé complet de toutes les phrases de risque et mentions de danger est indiqué à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement la personne exposée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR NI FAIRE BOIRE UNE PERSONNE QUI A PERDU CONNAISSANCE ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact avec la peau

Éloigner la personne touchée de la source de la contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact avec les yeux

Veiller à retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si le malaise persiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations d'ordre général

Aucune information spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens d'extinction appropriés aux substances environnantes. Éteindre à l'aide de mousse résistante à l'alcool, de dioxyde de carbone, de poudre sèche ou de brouillard d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

Aucune mesure spéciale de lutte contre l'incendie spécifiée.

Équipements de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection intégrale en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les vêtements de protection décrits à la rubrique 8 de la présente fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les canalisations, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter l'écoulement du produit, si cela ne présente aucun risque. Utiliser de la vermiculite, du sable sec ou de la terre pour absorber le produit et le mettre dans des récipients. Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone du déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ni les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Porter les vêtements de protection décrits à la rubrique 8 de la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout déversement ainsi que le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Commentaires relatifs aux composants

Aucune valeur limite d'exposition indiquée pour le(s) composant(s).

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Mesures techniques

Fournir une ventilation appropriée. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au maximum le risque d'inhalation de vapeurs.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire peut toujours s'avérer nécessaire dans des conditions exceptionnelles lorsque l'air est fortement contaminé.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

Autres protections

Porter des vêtements appropriés permettant de prévenir toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque poste et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau et au savon en cas de contamination de la peau. Enlever rapidement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour empêcher le dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide

9.2 Autres informations

Non disponibles.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucun danger de réactivité spécifique associé à ce produit.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et d'utilisation recommandée.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminée.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive pendant des périodes prolongées. Éviter le contact avec des agents oxydants puissants. Éviter le contact avec des agents réducteurs puissants.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Substances oxydantes puissantes. Agents réducteurs puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques

Aucune donnée concernant la toxicité de la formulation n'est disponible. La classification de la formulation est calculée d'après la composition des composants dangereux.

Avertissements concernant la santé

INHALATION : à de fortes concentrations, les vapeurs peuvent irriter la gorge et les voies respiratoires, et entraîner une toux. INGESTION : peut provoquer un malaise en cas d'ingestion. CONTACT AVEC LA PEAU : le liquide peut irriter la peau. CONTACT AVEC LES YEUX : les aérosols et les vapeurs dans les yeux peuvent entraîner une irritation et des picotements.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons

Non considéré comme toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune donnée disponible.

Coefficient d'adsorption/de désorption

Non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Autres effets néfastes

Non déterminés.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations d'ordre général

Les déchets sont classés comme étant des déchets dangereux. Éliminer sur un site d'élimination des déchets agréé en accord avec l'autorité locale responsable de l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarques sur le transport routier	Non classé.
Remarques sur le transport ferroviaire	Non classé.
Remarques sur le transport maritime	Non classé.
Remarques sur le transport aérien	Non classé.
14.1 Numéro ONU	
Sans objet.	
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	
Sans objet.	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Sans objet.	
14.4 Groupe d'emballage	
Sans objet.	
14.5 Dangers pour l'environnement	
Substance dangereuse pour l'environnement/Polluant marin	
Aucun(e).	
14.6 Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur	
Sans objet.	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	
Sans objet.	

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Textes réglementaires**
Réglementation CHIP (Chemicals Hazard Information and Packaging for Supply) 2009 (S.I 2009 n° 716)).
- Règlements et usages homologués**
Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les substances et les préparations.
- Notes explicatives**
Valeurs limites d'exposition professionnelle EH40. CHIP HSG(108).
- Législation de l'UE**
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, y compris les modifications. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 modifié.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Libellé complet des phrases de risque

R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NC	Non classé.

Libellé complet des mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis de non-responsabilité

Les présentes informations concernent uniquement la matière spécifique désignée et peuvent ne pas être valides pour une telle matière utilisée en association avec toute autre matière ou dans tout autre processus. De telles informations sont, à la connaissance de la société, exactes et fiables à compter de la date indiquée. Toutefois, aucune garantie, caution ou représentation n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations pour son propre usage particulier.